

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 519

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 20 SEXIES

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« la »

insérer les mots :

« notification par voie de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.